

Illoud, Le 8 décembre 2025



Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à la prochaine réunion du Conseil Communautaire qui se tiendra le :

Jeudi 18 Décembre 2025 à 18h00

À la Salle des fêtes de Allianville

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 17 novembre 2025 à Breuvannes en Bassigny
2. Décisions modificatives
3. Ouverture anticipée des dépenses d'investissement 2026
4. Tarification de la REOM pour 2026
5. Convention avec la société Sodexo pour la livraison de repas à l'école de GRAFFIGNY-CHEMIN
6. Fixation du tarif des animations du Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH)
7. Convention de partenariat avec les Francas
8. Approbation de l'avenant 3 à la Convention Business Sud Champagne
9. Remboursement dépenses électricité du Cyclo rail à l'ESARB
10. Questions diverses

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes salutations les meilleures.

Le Président

Nicolas LACROIX



Monsieur Nicolas LACROIX ,
Le Président
Départ : HAUTE-MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON

Arrond. : CHAUMONT

délibération :
D_2025_7_2

L' an deux mille vingt cinq, le jeudi 18 décembre à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle des fêtes Aillianville, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 76

Date de convocation du : 10 Décembre 2025

Présents : 38

Votants : 44

Titulaires : Monsieur BARAUX Philippe, Madame BECUS Annie, Monsieur BOULART Michel, Monsieur BOUVENOT Francis, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Madame CHARLET Monique, Monsieur CHARROYER Christophe, Monsieur COLAS Jean-Pierre, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Monsieur ECOSSE Laurent, Monsieur FAURE Philippe, Madame FLAMMARION Marie-Claude, Madame GAUVAIN Christelle, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur GUY Bernard, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Madame HENRISSAT Laëtitia, Madame JOFFROY Marie-France, Madame KOMONS Marie Laurence, Monsieur LACROIX Nicolas, Madame LADIER Gisèle, Madame LERAT Marion, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur MARIE Edouard, Monsieur MASSAUX Hugues, Madame NOBLOT Marie-Antoinette, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Madame PAROT Sylvie, Monsieur PETIT Didier, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur THEODORIDES Gérard, Monsieur THOMAS Francis, Madame TRELAT VALLON Françoise, Monsieur GUILLERMO Sébastien, Monsieur MARTINOT Vincent

Objet : Décision
modificative n°2 Budget
scolaire et n°4 du budget
principal

Suppléant(s) en situation délibérante : Madame DEBRIENNE JANEL Brigitte

Pouvoirs :

Madame BEGIN Dominique a donné pouvoir à Madame LERAT Marion
Monsieur COSSON Claude a donné pouvoir à Madame PAROT Sylvie
Monsieur GARLINSKI Fabrice a donné pouvoir à Monsieur HASSELBERGER Laurent
Madame JACQUEMIN Monique a donné pouvoir à Monsieur LIMAUX Christophe
Monsieur LUISIN Bernard a donné pouvoir à Madame JOFFROY Marie-France
Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud a donné pouvoir à Monsieur THOMAS Francis

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur CHANE Didier, Madame BEGIN Dominique, Monsieur BILLETTE Raphaël, Madame BOURCELOT Anne-Claire, Madame BOURG Béatrice, Monsieur CAUSSIN Mathieu, Monsieur COSSON Claude, Monsieur COURTIER Vincent, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur DESNOUVEAUX Gilles, Monsieur DUPONT Jacky, Madame DUTANT Laurence, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Monsieur FABRE Frédéric, Monsieur FONTAINE Romuald, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Monsieur GRAILLOT Philippe, Monsieur HUOT Sébastien, Madame JACQUEMIN Monique, Monsieur JEANDEMANGE Claude, Monsieur KIMS Eric, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Monsieur LAUMONT Jean-Claude, Monsieur LENE Gérard, Monsieur LUISIN Bernard, Monsieur MAZELIN Thierry, Monsieur MOCQUET Thierry, Monsieur RENARD Daniel, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur ROUTIER Alain, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud, Madame VARIS Jessica, Monsieur VOLOT Julien, Monsieur COLLOMB DIDIER, Monsieur FLORENTIN Jean-Luc

Secrétaire de Séance : Madame Sylvie PAROT



Les budgets primitifs du budget principal et du budget annexe « scolaire » ont été établis sans tenir compte de certaines évolutions intervenues au cours de l'exercice.

En fin d'exercice, il apparaît nécessaire de renforcer le budget principal afin de garantir le financement des opérations d'investissement prévues et d'assurer la bonne exécution des projets engagés par la collectivité.

À la suite d'un échange avec le Conseiller Décideurs Locaux et après analyse des besoins du budget annexe « scolaire », il a été proposé, afin de maintenir l'équilibre des investissements du budget général, de réduire la prise en charge du déficit du budget « scolaire ».

Dans ce cadre, il est envisagé de diminuer de 40 000 € les excédents de crédits votés pour le budget annexe « scolaire », qui ne seront pas utilisés.

Cette mesure contribuera à garantir l'équilibre des investissements du budget principal.

Virements de crédits proposés :

Budget annexe « Scolaire »

Section de fonctionnement

Recettes

Article 75822 (Prise en charge du déficit du budget annexe à caractère administratif par le budget principal) - 40 000 €

Dépenses

Chapitre 011

Article 60262 Vaccins et sérum : - 10 000 €

Article 60631 Fournitures d'entretiens : - 12 000 €

Article 60632 Fournitures de petit entretien : - 8 000 €

Chapitre 65

Article _ 65561 Contributions au fonds de compensation des charges territoriales : -10 000 €

Budget principal

Section de fonctionnement :

Dépenses- Article 65736212 subvention de fonctionnent (budget annexe) : - 40 000 €

Recettes - Article 023 (virement à la section d'investissement) : + 40 000 €

Section d'investissement :

Recettes -Article 021 (virement de la section de la section de fonctionnement) : + 40 000 €

Dépenses - Article 21318 (Constructions autres bâtiments publics) : + 40 000 €

Cadre légal et décision :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif 2025 du budget principal et du budget annexe « Scolaire »,

Vu la nécessité de renforcer le budget principal pour assurer le financement des opérations prévues,

Le Conseil Communautaire, dans le cadre de la décision modificative n°4 du budget général et de la décision modificative n°2 du budget annexe « scolaire »,

DÉCIDE de procéder aux virements de crédits ci-dessus, réduisant de 40 000 € les crédits du budget annexe « scolaire » pour abonder le budget principal, afin de garantir le financement des opérations d'investissement prévues.

AUTORISE le Président est autorisé à signer tous les documents afférents à cette décision

Pour : 44 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 18/12/2025, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 19/12/2025

Le Président,



Nicolas LACROIX



Monsieur Nicolas LACROIX ,
Le Président
Départ : HAUTE-MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON

Arrond. : CHAUMONT

délibération :
D_2025_7_3

L' an deux mille vingt cinq, le jeudi 18 décembre à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle des fêtes Aillianville, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 76

Date de convocation du : 10 Décembre 2025

Présents : 38

Votants : 44

Titulaires : Monsieur BARAUX Philippe, Madame BECUS Annie, Monsieur BOULART Michel, Monsieur BOUVENOT Francis, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Madame CHARLET Monique, Monsieur CHARROYER Christophe, Monsieur COLAS Jean-Pierre, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Monsieur ECOSSE Laurent, Monsieur FAURE Philippe, Madame FLAMMARION Marie-Claude, Madame GAUVAIN Christelle, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur GUY Bernard, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Madame HENRISSAT Laëtitia, Madame JOFFROY Marie-France, Madame KOMONS Marie Laurence, Monsieur LACROIX Nicolas, Madame LADIER Gisèle, Madame LERAT Marion, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur MARIE Edouard, Monsieur MASSAUX Hugues, Madame NOBLOT Marie-Antoinette, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Madame PAROT Sylvie, Monsieur PETIT Didier, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur THEODORIDES Gérard, Monsieur THOMAS Francis, Madame TRELAT VALLON Françoise, Monsieur GUILLERMO Sébastien, Monsieur MARTINOT Vincent

Objet : Décision
modificative n°1 budget
enfance

Suppléant(s) en situation délibérante : Madame DEBRIENNE JANEL Brigitte

Pouvoirs :

Madame BEGIN Dominique a donné pouvoir à Madame LERAT Marion
Monsieur COSSON Claude a donné pouvoir à Madame PAROT Sylvie
Monsieur GARLINSKI Fabrice a donné pouvoir à Monsieur HASSELBERGER Laurent
Madame JACQUEMIN Monique a donné pouvoir à Monsieur LIMAUX Christophe
Monsieur LUISIN Bernard a donné pouvoir à Madame JOFFROY Marie-France
Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud a donné pouvoir à Monsieur THOMAS Francis

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur CHANE Didier, Madame BEGIN Dominique, Monsieur BILLETTE Raphaël, Madame BOURCELOT Anne-Claire, Madame BOURG Béatrice, Monsieur CAUSSIN Mathieu, Monsieur COSSON Claude, Monsieur COURTIER Vincent, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur DESNOUVEAUX Gilles, Monsieur DUPONT Jacky, Madame DUTANT Laurence, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Monsieur FABRE Frédéric, Monsieur FONTAINE Romuald, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Monsieur GRAILLOT Philippe, Monsieur HUOT Sébastien, Madame JACQUEMIN Monique, Monsieur JEANDEMANGE Claude, Monsieur KIMS Eric, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Monsieur LAUMONT Jean-Claude, Monsieur LENE Gérard, Monsieur LUISIN Bernard, Monsieur MAZELIN Thierry, Monsieur MOCQUET Thierry, Monsieur RENARD Daniel, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur ROUTIER Alain, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud, Madame VARIS Jessica, Monsieur VOLOT Julien, Monsieur COLLOMB DIDIER, Monsieur FLORENTIN Jean-Luc

Secrétaire de Séance : Madame Sylvie PAROT



Le budget primitif 2025 de la Communauté de communes Meuse Rognon a été voté en début d'exercice en tenant compte des opérations prévues pour l'année.

Les travaux d'extension du réseau électrique pour l'alimentation de la crèche d'Illoud réalisés par le SDED 52 avaient été initialement considérés comme imputables à l'article 21534 _ Réseaux d'électrification

Le service de gestion comptable de Chaumont a indiqué que cette imputation n'était pas conforme et que cette dépense devait être liquidée sur l'article 204182 Bâtiments et Installations.

La présente décision modificative n° 1 a donc pour objet d'acter les mouvements de crédits dans la section d'investissement afin de procéder au paiement de la facture du SDED dans le respect des règles comptables.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget primitif 2025 du budget enfance ;

Vu la nécessité de garantir une imputation conforme aux dépenses liées aux travaux d'extension du réseau électrique pour alimenter la crèche ;

Considérant que :

les travaux d'extension du réseau électrique pour alimenter la crèche ont été réalisés par le SDED 52 et font l'objet d'une facture à régler ;

ces dépenses avaient été initialement considérées comme imputables à l'article 21534 ;

le Service de gestion comptable de Chaumont a indiqué qu'il est nécessaire de modifier l'imputation budgétaire pour s'acquitter de cette dépense ;

il convient d'opérer ce mouvement interne afin de respecter la réglementation comptable tout en assurant le paiement de la facture.

Il est proposé au Conseil communautaire de procéder un virement interne de 2 230,80 € de l'article 21534 vers l'article 204 182, article sur lequel aucun crédit n'était initialement ouvert, afin de permettre le paiement de la facture du SDED dans le respect des règles comptables.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DE PROCEDER aux mouvements budgétaires internes _ Section d'investissement :

- o Article 21534 - Réseaux d'électrification : - 2230,80 €
- o Article 204182 - Bâtiments et Installations.: + 2 230,80 €

D'AUTORISER le Président à signer tous les documents afférents à la présente délibération

Pour : 44 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 18/12/2025, transmis en Préfecture et rendu
exécutoire le 19/12/2025

Le Président,

Nicolas LACROIX



Monsieur Nicolas LACROIX ,
Le Président
Départ : HAUTE-MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON

Arrond. : CHAUMONT

délibération :
D_2025_7_4

L' an deux mille vingt cinq, le jeudi 18 décembre à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle des fêtes Aillianville, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 76

Date de convocation du : 10 Décembre 2025

Présents : 38

Votants : 44

Titulaires : Monsieur BARAUX Philippe, Madame BECUS Annie, Monsieur BOULART Michel, Monsieur BOUVENOT Francis, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Madame CHARLET Monique, Monsieur CHARROYER Christophe, Monsieur COLAS Jean-Pierre, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Monsieur ECOSSE Laurent, Monsieur FAURE Philippe, Madame FLAMMARION Marie-Claude, Madame GAUVAIN Christelle, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur GUY Bernard, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Madame HENRISSAT Laëtitia, Madame JOFFROY Marie-France, Madame KOMONS Marie Laurence, Monsieur LACROIX Nicolas, Madame LADIER Gisèle, Madame LERAT Marion, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur MARIE Edouard, Monsieur MASSAUX Hugues, Madame NOBLOT Marie-Antoinette, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Madame PAROT Sylvie, Monsieur PETIT Didier, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur THEODORIDES Gérard, Monsieur THOMAS Francis, Madame TRELAT VALLON Françoise, Monsieur GUILLERMO Sébastien, Monsieur MARTINOT Vincent

**Objet : Décision
modificative n°2 budget
cyclo rail**

Suppléant(s) en situation délibérante : Madame DEBRIENNE JANEL Brigitte

Pouvoirs :

Madame BEGIN Dominique a donné pouvoir à Madame LERAT Marion
Monsieur COSSON Claude a donné pouvoir à Madame PAROT Sylvie
Monsieur GARLINSKI Fabrice a donné pouvoir à Monsieur HASSELBERGER Laurent
Madame JACQUEMIN Monique a donné pouvoir à Monsieur LIMAUX Christophe
Monsieur LUISIN Bernard a donné pouvoir à Madame JOFFROY Marie-France
Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud a donné pouvoir à Monsieur THOMAS Francis

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur CHANE Didier, Madame BEGIN Dominique, Monsieur BILLETTE Raphaël, Madame BOURCELOT Anne-Claire, Madame BOURG Béatrice, Monsieur CAUSSIN Mathieu, Monsieur COSSON Claude, Monsieur COURTIER Vincent, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur DESNOUVEAUX Gilles, Monsieur DUPONT Jacky, Madame DUTANT Laurence, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Monsieur FABRE Frédéric, Monsieur FONTAINE Romuald, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Monsieur GRAILLOT Philippe, Monsieur HUOT Sébastien, Madame JACQUEMIN Monique, Monsieur JEANDEMANGE Claude, Monsieur KIMS Eric, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Monsieur LAUMONT Jean-Claude, Monsieur LENE Gérard, Monsieur LUISIN Bernard, Monsieur MAZELIN Thierry, Monsieur MOCQUET Thierry, Monsieur RENARD Daniel, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur ROUTIER Alain, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud, Madame VARIS Jessica, Monsieur VOLOT Julien, Monsieur COLLOMB DIDIER, Monsieur FLORENTIN Jean-Luc

Secrétaire de Séance : Madame Sylvie PAROT



Le budget primitif 2025 de la Communauté de communes Meuse Rognon a été voté en début d'exercice en tenant compte des opérations prévues pour l'année.

L'inspection réglementaire de l'aire collective de jeux du cyclo rail n'avait pas été prévu initialement dans les dépenses au chapitre 011.

La présente décision modificative n° 2 a donc pour objet d'acter les mouvements de crédits dans la section de fonctionnement du chapitre 012 au chapitre 011 afin de permettre le paiement de la facture du Cabinet Des Epris d'un montant de 331,20 €.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget primitif 2025 du budget cyclo rail ;

Vu la nécessité de procéder au paiement de la facture du Cabinet Des Epris pour les prestations effectuées ;

Considérant qu' :

il convient d'opérer des mouvements de crédits afin d'assurer le paiement de la facture.

Il est proposé au Conseil communautaire de procéder au virement interne de 331,20 € de l'article 6218 vers l'article 611, compte sur lequel aucun crédit n'était initialement ouvert, afin de permettre le paiement de la facture du Cabinet Des Epris.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

PROCEDE aux mouvements budgétaires internes - Section de fonctionnement

Chapitre 012 - Compte 6218 Autres personnels extérieurs = - 331,20 €

Chapitre 011 - Compte 611 Contrats de prestations de services : + 331,20 €

AUTORISE le Président à signer tous les documents afférents à la présente délibération

Pour : 44 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 18/12/2025, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 19/12/2025

Le Président,

Nicolas LACROIX



Monsieur Nicolas LACROIX ,
Le Président
Départ : HAUTE-MARNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON**

Arrond. : CHAUMONT

délibération :
D_2025_7_5

L' an deux mille vingt cinq, le jeudi 18 décembre à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle des fêtes Aillianville, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 76

Date de convocation du : 10 Décembre 2025

Présents : 38

Votants : 44

Titulaires : Monsieur BARAUX Philippe, Madame BECUS Annie, Monsieur BOULART Michel, Monsieur BOUVENOT Francis, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Madame CHARLET Monique, Monsieur CHARROYER Christophe, Monsieur COLAS Jean-Pierre, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Monsieur ECOSSE Laurent, Monsieur FAURE Philippe, Madame FLAMMARION Marie-Claude, Madame GAUVAIN Christelle, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur GUY Bernard, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Madame HENRISSAT Laëtitia, Madame JOFFROY Marie-France, Madame KOMONS Marie Laurence, Monsieur LACROIX Nicolas, Madame LADIER Gisèle, Madame LERAT Marion, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur MARIE Edouard, Monsieur MASSAUX Hugues, Madame NOBLOT Marie-Antoinette, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Madame PAROT Sylvie, Monsieur PETIT Didier, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur THEODORIDES Gérard, Monsieur THOMAS Francis, Madame TRELAT VALLON Françoise, Monsieur GUILLERMO Sébastien, Monsieur MARTINOT Vincent

**Objet : Ouverture anticipée
des dépenses
d'investissement 2026**

Suppléant(s) en situation délibérante : Madame DEBRIENNE JANEL Brigitte

Pouvoirs :

Madame BEGIN Dominique a donné pouvoir à Madame LERAT Marion
Monsieur COSSON Claude a donné pouvoir à Madame PAROT Sylvie
Monsieur GARLINSKI Fabrice a donné pouvoir à Monsieur HASSELBERGER Laurent
Madame JACQUEMIN Monique a donné pouvoir à Monsieur LIMAUX Christophe
Monsieur LUISIN Bernard a donné pouvoir à Madame JOFFROY Marie-France
Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud a donné pouvoir à Monsieur THOMAS Francis

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur CHANE Didier, Madame BEGIN Dominique, Monsieur BILLETTE Raphaël, Madame BOURCELOT Anne-Claire, Madame BOURG Béatrice, Monsieur CAUSSIN Mathieu, Monsieur COSSON Claude, Monsieur COURTIER Vincent, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur DESNOUVEAUX Gilles, Monsieur DUPONT Jacky, Madame DUTANT Laurence, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Monsieur FABRE Frédéric, Monsieur FONTAINE Romuald, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Monsieur GRAILLOT Philippe, Monsieur HUOT Sébastien, Madame JACQUEMIN Monique, Monsieur JEANDEMANGE Claude, Monsieur KIMS Eric, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Monsieur LAUMONT Jean-Claude, Monsieur LENE Gérard, Monsieur LUISIN Bernard, Monsieur MAZELIN Thierry, Monsieur MOCQUET Thierry, Monsieur RENARD Daniel, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur ROUTIER Alain, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud, Madame VARIS Jessica, Monsieur VOLOT Julien, Monsieur COLLOMB DIDIER, Monsieur FLORENTIN Jean-Luc

Secrétaire de Séance : Madame Sylvie PAROT



En application des dispositions de l'article L.1612-1 du CGCT, le Président sollicite l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Budget Principal 95000

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Communautaire de faire application de cet article à hauteur de 158 500 € (25% X 634 000€)

Les montants prévus, aux budgets d'investissement, sont les suivants :

<i>Prévisions 2026 Chapitre article</i>	<i>Montant de 2025 en euros</i>	<i>Prévisions 2026 en euros (25%)</i>
<i>Chapitre 20 :</i>		
202 : Documents urbanisme :	1 000,00	250,00
2051 :Logiciels JVS	2 500,00	625,00
<i>Chapitre 204 :</i>		
<i>Chapitre 21 :</i>		
2111 :Achat terrain :		
21318 : Autres bâtiments maison de santé, bureau	147 000,00	36 750,00
2151: Réseau de voirie		
215731 Bâtiment public		
21534 Réseau électrification	7 000,00	1 750,00
21568 : Autre matériel et outillage d'incendie	5 000,00	1 250,00
215731 : Matériel roulant	25 000,00	6 250,00
215738 : Autres Matériel	2 000,00	500,00
21578 : Autre matériel technique	5 000,00	1 250,00
21751 : travaux voirie	375 000,00	93 750,00
2181 Installation général	10 500,00	2 625,00
21838: matériel informatique	18 000,00	4 500,00
21848 : mobilier:	1 000,00	250,00
2185 Matériel de téléphonie	15 000,00	3 750,00
2188 : autres immobilisations corporelles	20 000 ,00	5 000,00

Budget Petite Enfance 95801

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Communautaire de faire application de cet article à hauteur de 224 400,78 € (25% X 897 603,12 €)

Les montants prévus au BP 2025, budget Petite Enfance, concernant les investissements sont les suivants :

<i>Prévisions 2026</i>	<i>Montant de 2025 en euros</i>	<i>Prévisions 2026 en euros (25%)</i>
<i>Chapitre :21 :</i>		
21318 : Crèches	871 603,12	217 900,78
21848 : mobilier :	3 000,00	750,00
2188 : Mobilier crèches	23 000,00	5 750,00

Budget Scolaire 95800

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil communautaire de faire application de cet article à hauteur 139 059,67 € (25% X 556 238,66€)

Les montants prévus au BP 2025, budget scolaire, concernant les investissements sont les suivants :

<i>Prévisions 2026</i>	<i>Montant de 2025 en euros</i>	<i>Prévisions 2026 en euros (25%)</i>
<i>Chapitre 20 :</i>		
2031 : Etude bâtiment scolaire	50 000,00	12 500,00
<i>Chapitre 21 :</i>		
21312 : Ecoles	288 000,00	72 000,00
217312 : Bâtiment scolaire	95 115,00	23 778,75
21831 : matériel informatique	45 000,00	11 250,00
21841 : Mobilier	20 000,00	5 000,00
21 85 Matériel de téléphonie	17 000,00	4 250,00
2188 Autres matériels	41 123,66	10 280,92

Budget La Poste 95900

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Communautaire de faire application de cet article à hauteur 56 598,84 € (25% X 226 395,34 €)

Les montants prévus au BP 2025, budget la Poste, concernant les investissements sont les suivants :

<i>Prévisions 2026</i>	<i>Montant de 2025 en euros</i>	<i>Prévisions 2026 (25%)</i>
<i>Chapitre 21 :</i>		
21318 : Autres bâtiments publics	226 395,34	56 598,84

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** les propositions du Président dans les conditions exposées ci-dessus
- **AUTORISE** le Président à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération
- **ACCEPTE** les propositions du Président dans les conditions exposées ci-dessus
- **AUTORISE** le Président à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Pour : 44 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 18/12/2025, transmis en Préfecture et rendu
exécutoire le 19/12/2025



Monsieur Nicolas LACROIX ,
Le Président
Départ : HAUTE-MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON

Arrond. : CHAUMONT

délibération :
D_2025_7_6

L' an deux mille vingt cinq, le jeudi 18 décembre à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle des fêtes Aillianville, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 76

Date de convocation du : 10 Décembre 2025

Présents : 38

Votants : 44

Titulaires : Monsieur BARAUX Philippe, Madame BECUS Annie, Monsieur BOULART Michel, Monsieur BOUVENOT Francis, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Madame CHARLET Monique, Monsieur CHARROYER Christophe, Monsieur COLAS Jean-Pierre, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Monsieur ECOSSE Laurent, Monsieur FAURE Philippe, Madame FLAMMARION Marie-Claude, Madame GAUVAIN Christelle, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur GUY Bernard, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Madame HENRISSAT Laëtitia, Madame JOFFROY Marie-France, Madame KOMONS Marie Laurence, Monsieur LACROIX Nicolas, Madame LADIER Gisèle, Madame LERAT Marion, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur MARIE Edouard, Monsieur MASSAUX Hugues, Madame NOBLOT Marie-Antoinette, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Madame PAROT Sylvie, Monsieur PETIT Didier, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur THEODORIDES Gérard, Monsieur THOMAS Francis, Madame TRELAT VALLON Françoise, Monsieur GUILLERMO Sébastien, Monsieur MARTINOT Vincent

**Objet : Tarification de la
REOM pour 2026**

Suppléant(s) en situation délibérante : Madame DEBRIENNE JANEL Brigitte

Pouvoirs :

Madame BEGIN Dominique a donné pouvoir à Madame LERAT Marion
Monsieur COSSON Claude a donné pouvoir à Madame PAROT Sylvie
Monsieur GARLINSKI Fabrice a donné pouvoir à Monsieur HASSELBERGER Laurent
Madame JACQUEMIN Monique a donné pouvoir à Monsieur LIMAUX Christophe
Monsieur LUISIN Bernard a donné pouvoir à Madame JOFFROY Marie-France
Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud a donné pouvoir à Monsieur THOMAS Francis

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur CHANE Didier, Madame BEGIN Dominique, Monsieur BILLETTE Raphaël, Madame BOURCELOT Anne-Claire, Madame BOURG Béatrice, Monsieur CAUSSIN Mathieu, Monsieur COSSON Claude, Monsieur COURTIER Vincent, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur DESNOUVEAUX Gilles, Monsieur DUPONT Jacky, Madame DUTANT Laurence, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Monsieur FABRE Frédéric, Monsieur FONTAINE Romuald, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Monsieur GRAILLOT Philippe, Monsieur HUOT Sébastien, Madame JACQUEMIN Monique, Monsieur JEANDEMANGE Claude, Monsieur KIMS Eric, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Monsieur LAUMONT Jean-Claude, Monsieur LENE Gérard, Monsieur LUISIN Bernard, Monsieur MAZELIN Thierry, Monsieur MOCQUET Thierry, Monsieur RENARD Daniel, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur ROUTIER Alain, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud, Madame VARIS Jessica, Monsieur VOLOT Julien, Monsieur COLLOMB DIDIER, Monsieur FLORENTIN Jean-Luc

Secrétaire de Séance : Madame Sylvie PAROT



Le SDED a défini la participation de la Communauté de Communes Meuse Rognon pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères et du tri sélectif ainsi que le fonctionnement des déchetteries à 1 057 954 €

À ce coût de gestion du service doivent s'ajouter les charges liées à la gestion du budget annexe REOM qui représente 18 717,32 €, soit un total à recouvrer de 1 076 671 €

Au vu de ces éléments, et étant donné la nécessité d'équilibrer le budget annexe en dépenses et en recettes, il est proposé de retenir cette année un tarif avec une part fixe correspondant à la collecte et une part variable correspondant au traitement et à la gestion des déchets.

Il est ainsi proposé de retenir un coefficient de 0,40 pour la part fixe et de 0,60 pour la part variable, ce qui porte le coût pour une part à 117 €, dégressif en fonction de nombre de personnes dans le foyer.

La répartition du coût des OM se ferait ainsi selon la répartition suivante :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** la répartition proposée ci-avant avec une redevance avec part fixe et part variable pour un montant de 117 € dégressif comme suit :

		coeff	Nb parts Avec Part Fixe	Recettes attendues en €
population redevable	9664	0,6	5 798,40	678 412,80
Nombre de foyers (valeur logiciel facturable) nombre de factures RP	4810	0,4	1924,00	225 108,00
ENFANTS garde alternée	118	0,6	70,80	8 283,60
MAISONS DE RETRAITE - FOYERS DE VIE	342	0,6	205,20	24 008,40
ADMINISTRATIONS	8	1	8,00	936,00
BATIMENTS COMMUNAUX	177	0,5	88,50	10 354,50
CAMPING - HOTEL - RESTAURANT	6	1,5	9,00	1 053,00
GITE - CHAMBRE D'HÔTE	28	1	28,00	3 276,00
MFR	1	5	5,00	585,00
RESIDENCE PERSONNE EN MAISON RETRAITE	62	0,4	24,80	2901,60
CENTRES DE SECOURS	5	0,5	2,50	292,50
ECOLES	10	1	10,00	1 170,00
COLLEGES	2	10	20,00	2 340,00

EXPLORATION	III	IV	V	VI
AGRICOLE (facturables)			111,00	12 987,00
ENTREPRISES 0/9	94	1	94,00	10 998,00
ENTREPRISES 10/19	5	2	10,00	1 170,00
ENTREPRISES 20/49	2	3	6,00	702,00
ENTREPRISES 50 et plus	2	5	10,00	1 170,00
MAISONS DE SANTE	8	1	8,00	936,00
RESIDENCES SECONDAIRES	658	1,2	789,60	92 383,20

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** la répartition proposée ci-avant avec une redevance avec part fixe et part variable pour un montant de 117 € dégressif comme suit :

Nb occupants	Avec Part Fixe
1	117,00 €
2	187,20 €
3	257,40 €
4	327,60 €
5	397,80 €
6	468,00 €
7	538,20 €
8	608,40 €
9	678,60 €
10	748,80 €

- **AUTORISE** le Président à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 38 Contre : 6 Abstention : 0

Emis le 18/12/2025, transmis en Préfecture et rendu
exécutoire le 19/12/2025

Le Président,

Nicolas LACROIX



Monsieur Nicolas LACROIX ,
Le Président
Départ : HAUTE-MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON

Arrond. : CHAUMONT

délibération :
D_2025_7_7

L' an deux mille vingt cinq, le jeudi 18 décembre à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle des fêtes Aillianville, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 76

Date de convocation du : 10 Décembre 2025

Présents : 38

Votants : 44

Titulaires : Monsieur BARAUX Philippe, Madame BECUS Annie, Monsieur BOULART Michel, Monsieur BOUVENOT Francis, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Madame CHARLET Monique, Monsieur CHARROYER Christophe, Monsieur COLAS Jean-Pierre, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Monsieur ECOSSE Laurent, Monsieur FAURE Philippe, Madame FLAMMARION Marie-Claude, Madame GAUVAIN Christelle, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur GUY Bernard, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Madame HENRISSAT Laëtitia, Madame JOFFROY Marie-France, Madame KOMONS Marie Laurence, Monsieur LACROIX Nicolas, Madame LADIER Gisèle, Madame LERAT Marion, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur MARIE Edouard, Monsieur MASSAUX Hugues, Madame NOBLOT Marie-Antoinette, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Madame PAROT Sylvie, Monsieur PETIT Didier, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur THEODORIDES Gérard, Monsieur THOMAS Francis, Madame TRELAT VALLON Françoise, Monsieur GUILLERMO Sébastien, Monsieur MARTINOT Vincent

**Objet : Convention avec la
société Sodexo pour la
livraison de repas à l'école
de GRAFFIGNY-CHEMIN**

Suppléant(s) en situation délibérante : Madame DEBRIENNE JANEL Brigitte

Pouvoirs :

Madame BEGIN Dominique a donné pouvoir à Madame LERAT Marion
Monsieur COSSON Claude a donné pouvoir à Madame PAROT Sylvie
Monsieur GARLINSKI Fabrice a donné pouvoir à Monsieur HASSELBERGER Laurent
Madame JACQUEMIN Monique a donné pouvoir à Monsieur LIMAUX Christophe
Monsieur LUISIN Bernard a donné pouvoir à Madame JOFFROY Marie-France
Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud a donné pouvoir à Monsieur THOMAS Francis

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur CHANE Didier, Madame BEGIN Dominique, Monsieur BILLETTE Raphaël, Madame BOURCELOT Anne-Claire, Madame BOURG Béatrice, Monsieur CAUSSIN Mathieu, Monsieur COSSON Claude, Monsieur COURTIER Vincent, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur DESNOUVEAUX Gilles, Monsieur DUPONT Jacky, Madame DUTANT Laurence, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Monsieur FABRE Frédéric, Monsieur FONTAINE Romuald, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Monsieur GRAILLOT Philippe, Monsieur HUOT Sébastien, Madame JACQUEMIN Monique, Monsieur JEANDEMANGE Claude, Monsieur KIMS Eric, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Monsieur LAUMONT Jean-Claude, Monsieur LENE Gérard, Monsieur LUISIN Bernard, Monsieur MAZELIN Thierry, Monsieur MOCQUET Thierry, Monsieur RENARD Daniel, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur ROUTIER Alain, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud, Madame VARIS Jessica, Monsieur VOLOT Julien, Monsieur COLLOMB DIDIER, Monsieur FLORENTIN Jean-Luc

Secrétaire de Séance : Madame Sylvie PAROT



Monsieur le Président indique que le restaurant Le Cheval Blanc, situé à Saint-Thiébaud, mettra définitivement fin à son activité le 31 décembre 2025.

Cette cessation d'activité entraînera l'interruption du service de restauration scolaire assuré jusqu'à présent pour l'école de Graffigny-Chemin.

Afin d'assurer la continuité du service public de restauration scolaire, plusieurs prestataires ont été contactés.

À l'issue de cette consultation, seule la société Sodexo Langres a donné une réponse favorable et s'est déclarée en capacité d'assurer la prestation dans les délais impartis.

Sur la base de la proposition transmise par ce prestataire, le tarif du repas a été arrêté à 4,40 € TTC par élève.

Il convient donc d'établir un avenant à la convention signée le 31 mars 2024 relative à la livraison des repas à l'école de Breuvannes, afin d'y intégrer la prise en charge de la restauration scolaire de l'école de Graffigny-Chemin à compter du 5 janvier 2026.

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire d'approuver l'avenant à la convention conclue avec la société Sodexo Langres, permettant d'assurer la restauration scolaire de l'école de Graffigny-Chemin à compter du 5 janvier 2026.


Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :


APPROUVE l'avenant à la convention de prestation de restauration scolaire conclue avec la société Sodexo, incluant l'école de Graffigny-Chemin. ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tout document s'y afférant ;

Pour : 44 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 18/12/2025, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 19/12/2025

Le Président,

Nicolas LACROIX



Monsieur Nicolas LACROIX ,
Le Président
Départ : HAUTE-MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON

Arrond. : CHAUMONT

délibération :
D_2025_7_8

L' an deux mille vingt cinq, le jeudi 18 décembre à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle des fêtes Aillianville, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 76

Date de convocation du : 10 Décembre 2025

Présents : 38

Votants : 44

Titulaires : Monsieur BARAUX Philippe, Madame BECUS Annie, Monsieur BOULART Michel, Monsieur BOUVENOT Francis, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Madame CHARLET Monique, Monsieur CHARROYER Christophe, Monsieur COLAS Jean-Pierre, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Monsieur ECOSSE Laurent, Monsieur FAURE Philippe, Madame FLAMMARION Marie-Claude, Madame GAUVAIN Christelle, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur GUY Bernard, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Madame HENRISSAT Laëtitia, Madame JOFFROY Marie-France, Madame KOMONS Marie Laurence, Monsieur LACROIX Nicolas, Madame LADIER Gisèle, Madame LERAT Marion, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur MARIE Edouard, Monsieur MASSAUX Hugues, Madame NOBLOT Marie-Antoinette, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Madame PAROT Sylvie, Monsieur PETIT Didier, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur THEODORIDES Gérard, Monsieur THOMAS Francis, Madame TRELAT VALLON Françoise, Monsieur GUILLERMO Sébastien, Monsieur MARTINOT Vincent

**Objet : Fixation du tarif des
animations du Centre de
Loisirs Sans Hébergement (
CLSH)**

Suppléant(s) en situation délibérante : Madame DEBRIENNE JANEL Brigitte

Pouvoirs :

Madame BEGIN Dominique a donné pouvoir à Madame LERAT Marion
Monsieur COSSON Claude a donné pouvoir à Madame PAROT Sylvie
Monsieur GARLINSKI Fabrice a donné pouvoir à Monsieur HASSELBERGER Laurent
Madame JACQUEMIN Monique a donné pouvoir à Monsieur LIMAUX Christophe
Monsieur LUISIN Bernard a donné pouvoir à Madame JOFFROY Marie-France
Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud a donné pouvoir à Monsieur THOMAS Francis

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur CHANE Didier, Madame BEGIN Dominique, Monsieur BILLETTE Raphaël, Madame BOURCELOT Anne-Claire, Madame BOURG Béatrice, Monsieur CAUSSIN Mathieu, Monsieur COSSON Claude, Monsieur COURTIER Vincent, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur DESNOUVEAUX Gilles, Monsieur DUPONT Jacky, Madame DUTANT Laurence, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Monsieur FABRE Frédéric, Monsieur FONTAINE Romuald, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Monsieur GRAILLOT Philippe, Monsieur HUOT Sébastien, Madame JACQUEMIN Monique, Monsieur JEANDEMANGE Claude, Monsieur KIMS Eric, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Monsieur LAUMONT Jean-Claude, Monsieur LENE Gérard, Monsieur LUISIN Bernard, Monsieur MAZELIN Thierry, Monsieur MOCQUET Thierry, Monsieur RENARD Daniel, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur ROUTIER Alain, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud, Madame VARIS Jessica, Monsieur VOLOT Julien, Monsieur COLLOMB DIDIER, Monsieur FLORENTIN Jean-Luc

Secrétaire de Séance : Madame Sylvie PAROT



Le centre de loisirs sans hébergement porté par la Communauté de Communes Meuse Rognon à destination des adolescents du territoire (11-17 ans) ouvre ses portes cette année sur la prochaine période de vacances scolaires :

- Du 20 au 24 avril 2026 à Andelot

Il est proposé au Conseil Communautaire de fixer les tarifs de ce centre, sans augmentation par rapport aux tarifs 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide de :

- **FIXER** les tarifs par enfant et par jour des animations du CLSH selon le quotient familial des familles à savoir :

Quotient familial	Régime Général		Tarif en € - Hors CCMR
	CAF	MSA	Autres
0 à 340	3,00	3,00	10
341 à 442	3,50	3,50	10
443 à 543	4,00	4,00	10
544 à 645	4,50	4,50	10
646 à 747	5,00	5,00	10
748 et plus	5,50	5,50	10

- **AUTORISER** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération

Pour : 44 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 18/12/2025, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 19/12/2025

Le Président,

Nicolas LACROIX



Monsieur Nicolas LACROIX ,
Le Président
Départ : HAUTE-MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON

Arrond. : CHAUMONT

délibération :
D_2025_7_9

L' an deux mille vingt cinq, le jeudi 18 décembre à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle des fêtes Aillianville, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 76

Date de convocation du : 10 Décembre 2025

Présents : 38

Votants : 44

Titulaires : Monsieur BARAUX Philippe, Madame BECUS Annie, Monsieur BOULART Michel, Monsieur BOUVENOT Francis, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Madame CHARLET Monique, Monsieur CHARROYER Christophe, Monsieur COLAS Jean-Pierre, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Monsieur ECOSSE Laurent, Monsieur FAURE Philippe, Madame FLAMMARION Marie-Claude, Madame GAUVAIN Christelle, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur GUY Bernard, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Madame HENRISSAT Laëtitia, Madame JOFFROY Marie-France, Madame KOMONS Marie Laurence, Monsieur LACROIX Nicolas, Madame LADIER Gisèle, Madame LERAT Marion, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur MARIE Edouard, Monsieur MASSAUX Hugues, Madame NOBLOT Marie-Antoinette, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Madame PAROT Sylvie, Monsieur PETIT Didier, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur THEODORIDES Gérard, Monsieur THOMAS Francis, Madame TRELAT VALLON Françoise, Monsieur GUILLERMO Sébastien, Monsieur MARTINOT Vincent

**Objet : Convention de
partenariat avec les Francas**

Suppléant(s) en situation délibérante : Madame DEBRIENNE JANEL Brigitte

Pouvoirs :

Madame BEGIN Dominique a donné pouvoir à Madame LERAT Marion
Monsieur COSSON Claude a donné pouvoir à Madame PAROT Sylvie
Monsieur GARLINSKI Fabrice a donné pouvoir à Monsieur HASSELBERGER Laurent
Madame JACQUEMIN Monique a donné pouvoir à Monsieur LIMAUX Christophe
Monsieur LUISIN Bernard a donné pouvoir à Madame JOFFROY Marie-France
Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud a donné pouvoir à Monsieur THOMAS Francis

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur CHANE Didier, Madame BEGIN Dominique, Monsieur BILLETTE Raphaël, Madame BOURCELOT Anne-Claire, Madame BOURG Béatrice, Monsieur CAUSSIN Mathieu, Monsieur COSSON Claude, Monsieur COURTIER Vincent, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur DESNOUVEAUX Gilles, Monsieur DUPONT Jacky, Madame DUTANT Laurence, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Monsieur FABRE Frédéric, Monsieur FONTAINE Romuald, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Monsieur GRAILLOT Philippe, Monsieur HUOT Sébastien, Madame JACQUEMIN Monique, Monsieur JEANDEMANGE Claude, Monsieur KIMS Eric, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Monsieur LAUMONT Jean-Claude, Monsieur LENE Gérard, Monsieur LUISIN Bernard, Monsieur MAZELIN Thierry, Monsieur MOCQUET Thierry, Monsieur RENARD Daniel, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur ROUTIER Alain, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud, Madame VARIS Jessica, Monsieur VOLOT Julien, Monsieur COLLOMB DIDIER, Monsieur FLORENTIN Jean-Luc

Secrétaire de Séance : Madame Sylvie PAROT



Le Président propose à l'assemblée communautaire de renouveler la convention entre la Communauté de Communes Meuse-Rognon (CCMR) et l'Association Départementale des Francas de Haute-Marne.

En 2025, les Francas assuraient l'accueil collectif de mineurs (centres de loisirs) sur les communes d'Andelot-Blancheville, Bourmont et Doulaincourt-Saucourt.

Afin de répondre aux attentes du territoire, il est nécessaire de faire évoluer les sites d'accueil.

Aussi, conformément à l'avis de la commission Enfance et Jeunesse,

Il est proposé au conseil communautaire de délocaliser le centre de loisirs de Bourmont vers le Relais Petite Enfance d'Illoud et d'y assurer une ouverture le mercredi, afin d'apporter des solutions aux familles.

Dans cette même dynamique d'adaptation aux attentes des familles, il est également proposé d'ouvrir un centre de loisirs à Roches-Bettaincourt le mercredi, et le cas échéant pendant les périodes de vacances, lorsque les autres centres du territoire sont fermés.

La convention prévoit ainsi l'ouverture des centres à chaque période de vacances scolaires, pour une durée de 5, 8 ou 10 jours lors des petites vacances, et de 2 à 3 semaines pendant les vacances d'été, en fonction de la fréquentation, des besoins identifiés et des contraintes liées au temps de travail des agents d'entretien et les ouvertures du mercredi pendant les périodes scolaires.

Le montant prévisionnel 2026 est estimé à 16 285 heures à 1,60 € soit 26 056 €.

Après cet exposé,

Il est proposé à l'assemblée d'acter le renouvellement de la convention avec l'association départementale des Francas avec l'intégration des nouvelles dispositions et d'allouer, conformément à l'application de ladite convention, un acompte de 50 % calculé sur les prévisions d'accueil pour l'année 2026, versement effectif avant le 30 mai 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** la convention entre la Communauté de Communes Meuse Rognon et les Francas de la Haute-Marne pour l'année 2026
- **FIXE** le tarif horaire par enfant à 1,60€
- **ALLOUE** la somme de 13 028 € représentant l'acompte 2026
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Enfance 2026
- **AUTORISE** le Président à signer la présente convention et à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 44 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 18/12/2025, transmis en Préfecture et rendu
exécutoire le 19/12/2025

Le Président,



 Nicolas LACROIX

Monsieur Nicolas LACROIX ,
Le Président
Départ : HAUTE-MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON

Arrond. : CHAUMONT

délibération :
D_2025_7_10

L' an deux mille vingt cinq, le jeudi 18 décembre à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle des fêtes Aillianville, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 76

Date de convocation du : 10 Décembre 2025

Présents : 38

Votants : 44

Titulaires : Monsieur BARAUX Philippe, Madame BECUS Annie, Monsieur BOULART Michel, Monsieur BOUVENOT Francis, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Madame CHARLET Monique, Monsieur CHARROYER Christophe, Monsieur COLAS Jean-Pierre, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Monsieur ECOSSE Laurent, Monsieur FAURE Philippe, Madame FLAMMARION Marie-Claude, Madame GAUVAIN Christelle, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur GUY Bernard, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Madame HENRISSAT Laëtitia, Madame JOFFROY Marie-France, Madame KOMONS Marie Laurence, Monsieur LACROIX Nicolas, Madame LADIER Gisèle, Madame LERAT Marion, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur MARIE Edouard, Monsieur MASSAUX Hugues, Madame NOBLOT Marie-Antoinette, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Madame PAROT Sylvie, Monsieur PETIT Didier, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur THEODORIDES Gérard, Monsieur THOMAS Francis, Madame TRELAT VALLON Françoise, Monsieur GUILLERMO Sébastien, Monsieur MARTINOT Vincent

Objet : Approbation de
l'avenant 3 à la Convention
Business Sud Champagne

Suppléant(s) en situation délibérante : Madame DEBRIENNE JANEL Brigitte

Pouvoirs :

Madame BEGIN Dominique a donné pouvoir à Madame LERAT Marion
Monsieur COSSON Claude a donné pouvoir à Madame PAROT Sylvie
Monsieur GARLINSKI Fabrice a donné pouvoir à Monsieur HASSELBERGER Laurent
Madame JACQUEMIN Monique a donné pouvoir à Monsieur LIMAUX Christophe
Monsieur LUISIN Bernard a donné pouvoir à Madame JOFFROY Marie-France
Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud a donné pouvoir à Monsieur THOMAS Francis

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur CHANE Didier, Madame BEGIN Dominique, Monsieur BILLETTE Raphaël, Madame BOURCELOT Anne-Claire, Madame BOURG Béatrice, Monsieur CAUSSIN Mathieu, Monsieur COSSON Claude, Monsieur COURTIER Vincent, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur DESNOUVEAUX Gilles, Monsieur DUPONT Jacky, Madame DUTANT Laurence, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Monsieur FABRE Frédéric, Monsieur FONTAINE Romuald, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Monsieur GRAILLOT Philippe, Monsieur HUOT Sébastien, Madame JACQUEMIN Monique, Monsieur JEANDEMANGE Claude, Monsieur KIMS Eric, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Monsieur LAUMONT Jean-Claude, Monsieur LENE Gérard, Monsieur LUISIN Bernard, Monsieur MAZELIN Thierry, Monsieur MOCQUET Thierry, Monsieur RENARD Daniel, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur ROUTIER Alain, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud, Madame VARIS Jessica, Monsieur VOLOT Julien, Monsieur COLLOMB DIDIER, Monsieur FLORENTIN Jean-Luc

Secrétaire de Séance : Madame Sylvie PAROT



Monsieur le Président rappelle que l'agence Business Sud Champagne a été créée sous statut Groupement d'Intérêt Public en novembre 2018 de la volonté commune de la Région Grand Est, des Agglomérations de Chaumont et Troyes et des CCI de l'Aube et de la Haute-Marne qui souhaitaient construire ensemble un outil de développement économique et d'attractivité sur leur territoire.

L'objectif était de mutualiser dans un même outil l'ensemble des moyens dédiés à l'attractivité du territoire et au suivi des projets économiques structurants, afin d'optimiser l'action publique au service des territoires.

Son objet se décompose en quatre principales missions, à savoir :

- la promotion du territoire,
- la prospection d'entreprises,
- la structuration de filières,
- et l'appui aux entreprises stratégiques.

Créée initialement par ses 5 membres fondateurs et rejoints par Nogentech et la Semtac (Technopole de l'Aube), l'agence a procédé en juillet 2020 à l'intégration parmi ses membres de 17 nouveaux membres dont l'ensemble des EPCI du territoire et les départements de l'Aube et de la Haute-Marne au titre de leur compétence en matière d'attractivité écono-mique.

Par délibération en date du 10/12/2024 la Communauté de Communes du Chaourçois Val d'Armance a décidé de démissionner du GIP.

Le Conseil d'Administration du GIP en date du 27 novembre 2025 a pris acte de cette démis-sion et décidé de procéder par avenant n°3 à la modification de la convention constitutive. Il a proposé également que figure dans la convention constitutive la possibilité de nommer jusqu'à 3 vice-Présidents au lieu de 2, ainsi que la modification de la composition du bureau.

Les modifications apportées à la convention constitutive sont les suivantes :

1. La décomposition des membres

La nouvelle décomposition des membres du GIP prévue par l'avenant n°3 à la convention constitutive est la suivante :

- Les membres fondateurs :
 - La Région Grand Est ;
 - La Communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole ;
 - La communauté d'agglomération de Chaumont,
 - La Chambre de Commerce et d'Industrie de Troyes et de l'Aube (CCI 10) ;
 - La Chambre de Commerce et d'Industrie de Meuse Haute-Marne (CCI 52) ;
- Les membres actifs
 - L'association Nogentech ;
 - La Société d'Economie Mixte de la Technopole de l'Aube en champagne (SEMTAC) ;
 - Le Conseil départemental de l'Aube (CD 10) ;
 - La Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine (CCPRS) ;
 - La Communauté de Communes du Pays d'Othe ;
 - La Communauté de Communes de la Région de Bar sur Aube ;
 - Le Communauté de Communes d'Arcis, Mailly, Ramerupt ;
 - La Communauté de Communes des Lacs de Champagne ;
 - La Communauté de Communes des Terres, Lacs et Forêts en Champagne ;
 - La Communauté de Communes de l'Orvin et de l'Ardusson ;
 - La Communauté de Communes du Nogentais ;
 - La Communauté de Communes de Vendeuvre-Soulaines ;
 - La Communauté de Communes du Barséquanais ;
 - La Communauté de Communes de Seine et Aube ;
 - La Communauté de Communes des Trois Forêts ;
 - La Communauté de Communes de Meuse Rognon ;

- Le PETR du Pays de Langres

2. La composition du Conseil d'Administration :

Cette démission modifie légèrement la composition du conseil d'Administration où la Com-munauté de Communes du Chaourçois Val d'Armance occupait un siège.

La nouvelle composition est la suivante :

Membre	Représentants au CA	Nombre de voix au CA
Région Grand Est	4	8
Troyes Champagne Métropole	3	6
Agglomération de Chaumont	2	4
CCI 10	2	4
CCI 52	1	2
Nogentech	1	1
SEMTAC	1	1
CD 10	1	1
CC Portes Romilly	1	1
CC Pays Othe	1	1
CC Région de Bar sur Aube	1	1
CC Arcis, Mailly, Ramerupt	1	1
CC des Lacs de Champagne	1	1
CC Forêts, Lacs, Terres en Champagne	1	1
Collège des « Communautés de communes et Syndi-cats Mixtes versant une contribution annuelle forfaitaire au GIP »	1	1
TOTAL	22	34

Il convient de noter que l'incidence budgétaire de la démission de la CCCVA sera de 10 300€, montant de sa contribution annuelle.

Il sera proposé lors de la prochaine assemblée générale du GIP que la CCCVA ne verse pas sa quote part de contribution pour 2026.

3. Nomination de Vice-Président(e)s :

Il est proposé de remplacer le texte actuel (art. 25) :

Le Conseil d'Administration peut également nommer jusqu'à deux (2) Vice-Présidents représen-tant la Région Grand Est et la Communauté d'Agglomération de Troyes Champagne Métropole pour une durée égale au mandat du Président.

Par le texte suivant :

Le Conseil d'Administration peut également nommer jusqu'à trois (3) Vice-Présidents représen-tant chacun un des 5 membres fondateurs.

4. Création d'un bureau

Il est proposé de remplacer le texte actuel (art. 26) :

Par le texte suivant :

26.1 Composition

Le Bureau comporte cinq (5) sièges :

? Le Président,

? Un administrateur représentant la Région Grand Est

? Un administrateur représentant de Troyes Champagne Métropole

? Un administrateur représentant de l'Agglomération de Chaumont,

- Un administrateur représentant des CCI

Le Conseil d'Administration désigne les membres du bureau représentant l'Agglomération de Chaumont et les CCI.

5. Entrée en vigueur de l'avenant n°3

Le retrait effectif de la CCCVA interviendra après l'approbation par l'Assemblée Générale du GIP de l'avenant n°3 à la Convention constitutive du GIP Business Sud Champagne modifiée et avec effet à la date de publication de l'arrêté du Préfet de Région portant approbation de la convention constitutive.

VU le rapport du Président,

VU le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L. 1511-1 et suivants ;

VU la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit dite « loi Warsmann » ;

VU le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public ;

VU l'arrêté du 23 mars 2012 pris en application du décret n°2012-91 du 26 janvier 2012 re-latif aux groupements d'intérêt public ;

VU l'arrêté préfectoral n°2018/588 du 31 octobre 2018 portant approbation de la convention constitutive du GIP Business Sud Champagne ;

VU le projet de d'avenant n°3 à la convention constitutive du GIP Business Sud Champagne


CONSIDERANT que la démission de la CCCVA ne modifiera pas significativement la gouvernance et le financement du GIP;


Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** l'avenant n°3 à la convention constitutive du GIP Business Sud Champagne en ce qu'il opère notamment la formalisation de la démission de la CCCVA;
- **DONNE** tous pouvoirs au Président pour l'application de la présente délibération et l'autorise à signer la convention correspondante et les éventuels avenants à la convention ou tous documents relatifs à ce dossier.

Pour : 44 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 18/12/2025, transmis en Préfecture et rendu
exécutoire le 19/12/2025

Le Président,

Nicolas LACROIX



Monsieur Nicolas LACROIX ,
Le Président

Départ : HAUTE-MARNE

Arrond. : CHAUMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON

délibération :
D_2025_7_11

L' an deux mille vingt cinq, le jeudi 18 décembre à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle des fêtes Aillianville, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 76

Date de convocation du : 10 Décembre 2025

Présents : 38

Votants : 44

Titulaires : Monsieur BARAUX Philippe, Madame BECUS Annie, Monsieur BOULART Michel, Monsieur BOUVENOT Francis, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Madame CHARLET Monique, Monsieur CHARROYER Christophe, Monsieur COLAS Jean-Pierre, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Monsieur ECOSSE Laurent, Monsieur FAURE Philippe, Madame FLAMMARION Marie-Claude, Madame GAUVAIN Christelle, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur GUY Bernard, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Madame HENRISSAT Laëtitia, Madame JOFFROY Marie-France, Madame KOMONS Marie Laurence, Monsieur LACROIX Nicolas, Madame LADIER Gisèle, Madame LERAT Marion, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur MARIE Edouard, Monsieur MASSAUX Hugues, Madame NOBLOT Marie-Antoinette, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Madame PAROT Sylvie, Monsieur PETIT Didier, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur THEODORIDES Gérard, Monsieur THOMAS Francis, Madame TRELAT VALLON Françoise, Monsieur GUILLERMO Sébastien, Monsieur MARTINOT Vincent

**Objet : Remboursement
dépenses électricité du
Cyclo rail à l'ESARB**

Suppléant(s) en situation délibérante : Madame DEBRIENNE JANEL Brigitte

Pouvoirs :

Madame BEGIN Dominique a donné pouvoir à Madame LERAT Marion
Monsieur COSSON Claude a donné pouvoir à Madame PAROT Sylvie
Monsieur GARLINSKI Fabrice a donné pouvoir à Monsieur HASSELBERGER Laurent
Madame JACQUEMIN Monique a donné pouvoir à Monsieur LIMAUX Christophe
Monsieur LUISIN Bernard a donné pouvoir à Madame JOFFROY Marie-France
Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud a donné pouvoir à Monsieur THOMAS Francis

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur CHANE Didier, Madame BEGIN Dominique, Monsieur BILLETTE Raphaël, Madame BOURCELOT Anne-Claire, Madame BOURG Béatrice, Monsieur CAUSSIN Mathieu, Monsieur COSSON Claude, Monsieur COURTIER Vincent, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur DESNOUVEAUX Gilles, Monsieur DUPONT Jacky, Madame DUTANT Laurence, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Monsieur FABRE Frédéric, Monsieur FONTAINE Romuald, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Monsieur GRAILLOT Philippe, Monsieur HUOT Sébastien, Madame JACQUEMIN Monique, Monsieur JEANDEMANGE Claude, Monsieur KIMS Eric, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Monsieur LAUMONT Jean-Claude, Monsieur LENE Gérard, Monsieur LUISIN Bernard, Monsieur MAZELIN Thierry, Monsieur MOCQUET Thierry, Monsieur RENARD Daniel, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur ROUTIER Alain, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud, Madame VARIS Jessica, Monsieur VOLOT Julien, Monsieur COLLOMB DIDIER, Monsieur FLORENTIN Jean-Luc

Secrétaire de Séance : Madame Sylvie PAROT



Monsieur le Président expose que l'ESARB a payé des factures d'EDF pour l'année 2025 correspondant à la consommation d'électricité du site du CYLO RAIL pour la période du 1er janvier au 31 août 2025.

L'ESARB n'étant plus gestionnaire du site du cyclo rail depuis le 1er janvier 2025
Le Président rappelle que par délibération n°2025_4_21 en date du 23 juin 2025 un montant de 85,10 € TTC correspondant à la période du 25 février au 24 avril 2025 leur avait déjà été remboursé.

Il appartient à la Communauté de Communes Meuse Rognon de procéder au remboursement des factures d'électricité pour un montant total de 221,44 TTC à l'ESARB.

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire :

DÉCIDE de procéder au remboursement de 221,44 € correspondant aux factures d'électricité du site du cylo rail pendant la période du 1er janvier 2025 au 31 août 2025 à l'ESARB

Pour : 44 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 18/12/2025, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 19/12/2025

Le Président,

Nicolas LACROIX

